

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL D'ARTAS**

**Délibération n° D 2026-03-20-07**

Date de la séance : 20 mars 2026  
Date de la convocation : 16 mars 2026

**Auteur = Julien ROUSSILLON – Maire**

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de membres présents : 17  
Nombre de pouvoirs : 2  
Nombre de suffrages exprimés : 19

**VOTES :**

**Contre : 0 Pour : 19 Abstentions : 0**

Acte rendu exécutoire par transmission à la préfecture  
et affichage

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars, le Conseil Municipal de la commune d'Artas, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame GUETAT Suzanne, membre du Conseil Municipal la plus âgée.

**Présents :** SIMONDANT Martial, ROUSSILLON Julien, CROUZET Rémy, MABILON Sandrine, BLACHE Tanguy, MILARD Valérie, RODRIGUES David, FAVRE-NOEL Anne-Sophie, MACIA Stéphanie, LECOMTE LEMOINE Brigitte, LEININGER Baptiste, PRESSON Julie, CALLAMARD Rémy, LAGER Corine, TRICAUD Frédéric, GUETAT Suzanne et LAVERLOCHERE Jean-Yves.

**Absents avec pouvoir :** NOVO Daniel qui donne procuration à BLACHE Tanguy  
CLERC Edith qui donne procuration à MILARD Valérie

**INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2123-20 et suivants,

Vu la date d'installation du Conseil Municipal le 20 mars 2026,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal.

Vu la population d'Artas comptant 1854 habitants résultant du dernier recensement,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,**

- **DECIDE** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire au taux de 42.5 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (conformément au tableau annexé)
- **DECIDE** que cette indemnité prend effet à la date d'installation du maire, soit le 20 mars 2026.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme,

Le Maire  
Julien ROUSSILLON

Le secrétaire de séance  
Rémy CROUZET